



MUNICIPALITÉ DE BERRY

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ABITIBI
MUNICIPALITÉ DE BERRY

AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Berry tiendra une séance extraordinaire le 30 avril 2024 à 19 h 00, à la salle du conseil sise au 274, route 399.

ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire du 30 avril 2024

1. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 CODE MUNICIPAL)
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. OCTROI DU CONTRAT DE CONCASSAGE
4. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICE PROFESSIONNELS JURIDIQUE POUR LES CONSTATS D'INFRACTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI
5. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - PAVL-DOUBLE VOCATION
6. OFFRES DE SERVICES POUR LE BALAYAGE DES PONTS ET INTERSECTIONS
7. APPUI DEMANDE CPTAQ # 445201
8. ENTENTE DE SERVICE – SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE
9. CHANGEMENT DE DATE SÉANCE DU 7 MAI 2024
10. PÉRIODE DE QUESTION
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Donné à Berry, ce 18^e jour d'avril 2024

Marie-Ève Strzelec DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Article 420 du code municipal)

Je, soussignée, Marie-Ève Strzelec, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Berry résidant à Berry certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en respectant les modalités de publication prévue au règlement # 175. En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18^e jour d'avril 2024.

Marie-Ève Strzelec DMA
Directrice générale et greffière-trésorière